

Extrait du registre des délibérations

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni
L'an deux mille vingt-trois, le douze avril

Convocations transmises par voie dématérialisée le 3 avril 2023

ETAIENT PRESENTS :

- Tours Métropole Val de Loire :
Mesdames et Messieurs Anne BLUTEAU, Christophe BOULANGER, Filipe FERRIERA-POUSOS, Christian GATARD, Francis GERARD, Jean-Patrick GILLE, Michel GILLOT, Laure JAVELOT, Patrick LEFRANCOIS, Christophe LOYAU-TULASNE, Sébastien MARAIS, Patrick NOGIER, Laurent RAYMOND, Catherine REYNAUD, Régis SALIC, NATHALIE SAVATON, Cathy SAVOUREY, Didier VALLEE, Alice WANNERROY
- Communauté de communes Touraine-Est Vallées :
Mesdames et Messieurs Gilles AUGEREAU, Alain BENARD, Jean-François CESSAC, Pascale DEVALLEE, Christophe DUVEAUX, Claude GARCERA-TRIAY, Jacques LEMAIRE, Franck MAZET, Vincent MORETTE, Gérard SERER.
- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :
Mesdames et Messieurs Marie-Annette BERGEOT, Olivier BOUISSOU, Jean-Luc CADIOU, Isabelle DELACOTE, Alain ESNAULT, Jean-Christophe GASSOT, Sylvia GAURIER, Eric LOIZON, Jean-Michel PAGE, Laurent RICHARD, Sylvie TESSIER.

ETAIENT EXCUSES :

- Tours Métropole Val de Loire :
Mesdames et Messieurs Frédérique BARBIER, Thierry CHAILLOUX, Philippe CLEMOT, Gérard DAVIET, Cédric DE OLIVEIRA, Emmanuel FRANCOIS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Aude GOBLET, Florent PETIT, Bertrand RENAUD, Bertrand RITOURET, Bernard SOL.
- Communauté de communes Touraine-Est Vallées :
Mesdames et Messieurs Jannick ALARY, François LALOT, Jean-Bernard LELOUP, Brigitte PINEAU, Nicolas TOKER, Axelle TREHIN.
- Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre :
Mesdames et Messieurs Fabien BARREAU, Stéphane de COLBERT, Sylvie GINER, Patrick MICHAUD, Patrick NATHIE.

POUVOIRS :

- Jannick ALARY donne pouvoir à Gilles AUGEREAU
- Fabien BARREAU donne pouvoir à Jean-Michel PAGE
- Patrick NATHIE donne pouvoir à Alain ESNAULT
- Cédric DE OLIVEIRA donne pouvoir à Laurent RAYMOND
- Philippe CLEMOT donne pouvoir à Michel GILLOT
- Thierry CHAILLOUX donne pouvoir à Laure JAVELOT
- Axelle TREHIN donne pouvoir à Vincent MORETTE

- Aude GOBLET donne pouvoir à Nathalie SAVATON
- Armelle GALLOT-LAVALLEE donne pouvoir à Cathy SAVOUREY
- Franck GAGNAIRE donne pouvoir à Francis GERARD
- Frédérique BARBIER donne pouvoir à Catherine REYNAUD
- Patrick MICHAUD donne pouvoir à Sylvia GAURIER
- Nicolas TOKER donne pouvoir à Claude GARCERA-TRIAY
- Gérard DAVIET donne pouvoir à Patrick NOGIER
- Bertrand RENAUD donne pouvoir à Didier VALLEE

23/04/02 – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT ET COMPOSITION DU BUREAU

En application des dispositions des articles L 5711-1, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de vice-président est librement fixé par le comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif global du comité. En outre, les dispositions de l'article L.5211-10 précisent également que le Bureau du Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle est composé du président, d'un ou plusieurs vice- présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Conformément à ces dispositions, le comité syndical a défini dans l'article 6 de ses statuts la possibilité de fixer la composition du Bureau syndical à treize membres, parmi lesquels sont désignés le(la) Président(e), le(la) ou les vice-président(e)s et éventuellement d'autres membres.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211- 10,

- DECIDE de fixer à 12 le nombre de vice-présidents ;

- AUTORISE Monsieur le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Christian GATARD